

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 6 JUILLET 2022, à 19 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet
suppléant de la MRCT

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M^{me} Christelle Rivest , directrice de l'évaluation foncière et des
ressources financières
M. Chaibou Achirou , directeur de l'aménagement et développement
du territoire
M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement et au
développement du territoire
M. Sami Bdiri , greffier et trésorier adjoint
M. Soumaila Oumarou , commissaire industriel
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale et trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 18 h à 18 h 56.

07-22-286A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit modifié par l'ajout à l'item affaires municipales du point intitulé « Recommandation du comité municipal de Laniel pour la vente d'un Terrain » et l'ajout à l'item affaires nouvelles du point intitulé « Autorisation pour déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Économie et de l'innovation ».

- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

07-22-287A **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2022**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2022 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question.

Information **GESTION DU FLI - SUIVI DOSSIER FLI 2010-10**

Les membres du CA ont été informés, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information **GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2911**

Les membres du CA ont été informés, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

07-22-288A **FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) - MODIFICATION DU MONTANT DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT**

ATTENDU qu'une lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement au montant de 750 000 \$ a été signée le 5 juillet 2018 (la « Convention ») par l'Emprunteur et le Prêteur;

ATTENDU que depuis la création du Fonds local de solidarité (FLS) en 1995, le montant déboursé (tel que défini dans la Convention) est toujours demeuré sous les 250 000 \$;

ATTENDU que, dans ce contexte, l'Emprunteur et le Prêteur sont d'accord pour réduire le crédit autorisé (tel que défini dans la Convention);

ATTENDU que l'Emprunteur aura toujours l'opportunité de demander au Prêteur une augmentation du Crédit autorisé si les besoins se présentaient.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** le Prêteur et l'Emprunteur consentent, par la présente, à réduire à 250 000 \$ le montant autorisé de l'ouverture de crédit consenti à l'Emprunteur aux termes de la Convention et dont le solde déboursé en capital en date des présentes s'établit à 15 000 \$.
- **QUE** le comité administratif de la MRC de Témiscamingue autorise la préfète et la directrice générale et trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à ladite « Lettre d'offre et convention de crédit variable à l'investissement » ainsi que les annexes qui y sont jointes.

Information

DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS

En date du 28 juin 2022, la disponibilité du FLI est de 678 481,55 \$ et celle du FLS de 154 404,54 \$.

07-22-289A

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) - AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN ADDENDA

ATTENDU que le 10 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU que le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU que les membres du CA ont pris connaissance de l'avenant 10 qui expose toutes les modifications apportées au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète, Madame Claire Bolduc, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'avenant 10 au contrat de prêt conclu dans le cadre du Programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

07-22-290A

GESTION DU PAUPME - DOSSIER PAU2022-01

CONSIDÉRANT qu'un prêt a été octroyé dans le cadre du dossier PAU 2022-01;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE RADIER** le montant de 13 334.63 \$, pour le prêt PAU 2022-01 pour un prêt au montant initial de 15 000 \$.

07-22-291A **GESTION DU PAUPME - DOSSIER PAU2022-02**

CONSIDÉRANT qu'un prêt a été octroyé dans le cadre du dossier PAU 2022-02;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE RADIER** le montant de 13 130.87 \$, pour le prêt PAU 2022-02 pour un prêt au montant initial de 15 000 \$

07-22-292A **GESTION DU PAUPME - DOSSIER PAU2022-03**

CONSIDÉRANT qu'un prêt a été octroyé dans le cadre du dossier PAU 2022-03;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **DE RADIER** le montant de 18 741.01 \$, pour le prêt PAU 2022-03 pour un prêt au montant initial de 20 000 \$.

07-22-293A **GESTION DU PAUPME - DOSSIER PAU2022-04**

CONSIDÉRANT qu'un prêt a été octroyé dans le cadre du dossier PAU 2022-04;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE RADIER** le montant de 11 000 \$, pour le prêt PAU 2022-04 pour un prêt au montant initial de 11 000 \$.

07-22-294A **GESTION DU PAUPME - DOSSIER PAU2022-05**

CONSIDÉRANT qu'un prêt a été octroyé dans le cadre du dossier PAU 2022-05;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE RADIER** le montant de 19 107.80 \$, pour le prêt PAU 2022-05 pour un prêt au montant initial de 20 000 \$.

07-22-295A **GESTION DU PAUPME - DOSSIER PAU2022-06**

CONSIDÉRANT qu'un prêt a été octroyé dans le cadre du dossier PAU 2022-06;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE RADIER** le montant de 24 072.69 \$, pour le prêt PAU 2022-06 pour un prêt au montant initial de 25 000 \$.

07-22-296A **GESTION DU PAUPME - DOSSIER PAU2022-07**

CONSIDÉRANT qu'un prêt a été octroyé dans le cadre du dossier PAU 2022-07;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE RADIER** le montant de 16 383.69 \$, pour le prêt PAU 2022-07 pour un prêt au montant initial de 16 500 \$.

07-22-297A **GESTION DU PAUPME - DOSSIER PAU2022-08**

CONSIDÉRANT qu'un prêt a été octroyé dans le cadre du dossier PAU 2022-08;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE RADIER** le montant de 6 000 \$, pour le prêt PAU 2022-08 pour un prêt au montant initial de 6 000 \$.

07-22-298A **GESTION DU PAUPME - DOSSIER PAU2022-09**

CONSIDÉRANT qu'un prêt a été octroyé dans le cadre du dossier PAU 2022-09;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE RADIER** le montant de 15 573.54 \$, pour le prêt PAU 2022-09 pour un prêt au montant initial de 16 000 \$.

07-22-299A

GESTION DU PAUPME - DOSSIER PAU2022-11

CONSIDÉRANT qu'un prêt a été octroyé dans le cadre du dossier PAU 2022-11;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE RADIER** le montant de 26 746.32 \$, pour le prêt PAU 2022-11 pour un prêt au montant initial de 27 000 \$.

Information

GESTION RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET ADJOINT À LA DIRECTION

Le point est reporté à une séance ultérieure, le processus n'étant pas complété.

07-22-300A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'AGENTS POUR LE PROJET D'AVERTISSEUR DE FUMÉE

CONSIDÉRANT l'action 6 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie quant au maintien et à la bonification du programme régional concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue continue d'offrir ce service auprès des municipalités locales, soit de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens (résidences permanentes excluant les chalets);

CONSIDÉRANT l'adhésion de 18 municipalités pour le projet 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche de ressources pour un mandat contractuel, à être complété avant la fin de l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche des 2 ressources suivantes:
 - Janick Beaudry
 - Skyler Viens

Madame Beaudry et Monsieur Viens sont assujettis à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres:

- Entrée en fonction: 30 juin 2022;
- Taux horaire: 17 \$;
- Poste contractuel, 35 heures par semaine;
- Lieu du travail: pour Janick Beaudry, à Ville-Marie et pour Skyler Viens, à Témiscaming;
- Fin du mandat prévu en octobre ou novembre 2022.

Outre la vérification des avertisseurs de fumée », les 2 agents feront aussi faire la vérification des avertisseurs de monoxyde de carbone ainsi que les extincteurs portatifs s'ils sont présents.

07-22-301A

GESTION RH - FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ #512

CONSIDÉRANT la résolution numéro 01-22-008A relative à l'embauche de l'employé # 512 en date du 12 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la période de probation dudit employé a pris fin le 12 juin 2022;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de fin de probation réalisée en date du 17 juin 2022 a été concluante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 512, à titre d'employé contractuel de la MRC de Témiscamingue, pour le poste d'agent de développement en tourisme.

07-22-302A

GESTION RH - CHANGEMENT D'AFFECTATION DE POSTE POUR L'EMPLOYÉ #361

CONSIDÉRANT que le comité administratif a autorisé l'affichage du poste d'inspecteur des matières résiduelles par le biais de sa résolution numéro 03-22-107A adoptée lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la publication de l'offre d'emploi 4 candidatures ont été reçues dont 3 se sont désistées et un candidat a été sollicité pour une entrevue, mais n'a pas été retenu;

CONSIDÉRANT qu'un employé à l'interne (# 361) s'est montré intéressé par le poste, à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AFFECTER** M. Maxime Prud'homme, au poste d'inspecteur des matières résiduelles, à temps partiel (en fonction des besoins), à partir du 11 juillet 2022.

M. Prud'homme conserve les mêmes conditions salariales et de travail que pour son poste d'opérateur à la balance. Il demeure assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

07-22-303A

GESTION RH - NOMINATION DE L'INSPECTEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT la décision du comité administratif, adoptée séance tenante, autorisant l'affectation de M. Maxime Prud'homme au poste d'inspecteur des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 16 du règlement numéro 217-06-2022 autorisant toute personne nommée au titre d'inspecteur des matières résiduelles à émettre des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Maxime Prud'homme, à titre d'inspecteur des matières résiduelles pour l'application du règlement 217-06-2022 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables.

Information

GESTION RH - PORTRAIT DE LA SITUATION

Les membres du CA prennent connaissance du rapport sur l'état de situation des ressources humaines, produit par les directeurs de services, en date du 6 juillet 2022.

07-22-304A

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – VOLET 2 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue offre les services de transport collectif régional depuis 2002 et qu'elle appuie financièrement son organisme porteur de ce mandat, soit Le Baladeur du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue désire poursuivre la prestation de services en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'en 2021, 2 447 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 8 000 déplacements en 2021;

CONSIDÉRANT que pour les services de transport collectif, la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue prévoit contribuer, en 2022, pour une somme de 38 250 \$;

CONSIDÉRANT que la participation prévue des usagers est de 27 000 \$ en 2022;

CONSIDÉRANT que le total des dépenses admissibles est de 299 190 \$ en 2022;

CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2022 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a adopté un Plan de développement du transport collectif pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE S'ENGAGER** à effectuer 8 000 déplacements au cours de l'année 2022, mandat qui sera réalisé par l'organisme Le Baladeur.
- **DE CONFIRMER** la participation financière du milieu (Municipalité régionale de comté et usagers) au transport collectif régional pour un montant de 65 250 \$.
- **DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec :
 - de lui octroyer une aide financière pour 2022 de 125 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2021 – volet 2 / Aide financière au transport collectif régional;
 - que tout ajustement ultérieur auquel la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue pourrait avoir droit pour l'année 2022 lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2022.
- **D'AUTORISER** la directrice générale et trésorière de la Municipalité régionale de comté à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

Information

RÉVISION PÉRIODIQUE – CONFIRMATION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES – « ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA BAIE MCADAM INC. »

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure du comité afin d'obtenir un complément d'information et effectuer des vérifications.

07-22-305A

AUTORISATION POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT EN COMMUN DE SEL ET CALCIUM SERVANT À L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS (SERVICES OFFERTS PAR LA MRCT DEPUIS 1977)

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue offre depuis 1977 aux

municipalités de son territoire d'acquérir en commun le sel et le calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques nécessaires pour l'entretien des chemins d'hiver;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à un appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en sel et calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités pour la saison 2023-2023.

Les fournisseurs devront tenir compte des frais de livraison qui s'effectuera dans chacune des municipalités avant le 30 septembre 2022. Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue sous pli cacheté, au plus tard le jeudi, 25 août 2022 à 15 h, pour être prises en considération par le comité administratif de la MRCT, lors de la séance ordinaire prévue le 7 septembre 2022. La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De même, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit d'accorder les contrats des abrasifs séparément.

07-22-306A

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE - PROJET DE TENUE D'UNE CONFÉRENCE SUR LES FIDUCIES D'UTILITÉ SOCIALE

CONSIDÉRANT l'adoption en juillet 2021 de l'outil révisé de planification stratégique visant la mise en valeur du potentiel agricole qu'est le plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que l'évènement vise à favoriser le développement des modèles d'affaires innovants, mettre en valeur les terres agricoles biodynamiques ou biologiques, dynamiser le milieu et soutenir la relève;

CONSIDÉRANT que ces aspects convergent avec les axes d'intervention identifiés dans le PDZA;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée à la MRC de Témiscamingue d'un montant de 1 750 \$ (taxe en sus) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité municipal agricole et agroalimentaire de la MRC du 4 juillet 2022 en faveur de la tenue de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à Protec-terre le contrat de services professionnels pour la tenue d'une conférence/atelier sur les FUSA, pour un montant de 1 750 \$ (taxes en sus).

- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale et trésorière, à signer tout document en lien avec cet évènement au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la dépense soit financée via le budget alloué au service Agro de la MRC.

07-22-307A

RAID AVENTURE - OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR LE VOLET COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 02-22-076 du Conseil de la MRCT;

CONSIDÉRANT la tenue d'une nouvelle édition du Raid Aventure Témiscamingue en 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité de produire un plan de communication de même qu'un plan de commandite pour outiller les demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un mandat à l'entreprise LeBleu au coût de 4 818 \$ (taxes en sus) pour la production d'un plan de communication ainsi qu'un plan de commandites pour l'édition 2023 du Raid Aventure Témiscamingue.
- **QUE** cette dépense soit prise à même le budget déjà autorisée par le conseil pour cet évènement.

07-22-308A

OUTILS PROMOTIONNELS - AUTORISATION POUR LANCER DE NOUVEAUX ARTICLES PROMOTIONNELS À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue, via la stratégie d'attractivité, offre des outils promotionnels depuis le lancement de l'image de marque le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la MRCT a lancé une boutique en ligne à l'été 2020 afin d'offrir les outils en question à un plus grand nombre, et ce dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que les clients et les partenaires sont au rendez-vous depuis et que les outils promotionnels se vendent très bien;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du stock et la diversification des articles promotionnels sont des pratiques marketing qui élargissent le choix des produits sur notre boutique en ligne;

CONSIDÉRANT que de nouveaux produits qui s'adaptent avec toutes les saisons sont généralement plus sollicités que d'autres;

CONSIDÉRANT qu'une offre de prix pour l'achat de nouveaux articles a été négociée, reçue et récapitulée ci-dessous :

Article	Quantité	Prix unitaires	Prix avant taxes
Verre de randonnée 3-en-1	72	21,49 \$	1 547,28 \$
Sac réutilisable modèle Lumberjack (1 variant)	100	4,49 \$	449,00 \$
Autocollant décalque pour voitures (2 variants)	500	2,75 \$	1375,00 \$
Total :			3 371.28 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 72 verres de randonnées, 100 nouveaux sacs réutilisables, et 500 autocollants pour un montant maximal de 3371.28 \$ (taxes en sus).
- **DE PROCÉDER** au paiement des factures reliées à l'achat de ladite commande de nouveaux articles, au fournisseur identifié à même le budget de la stratégie d'attraction.

07-22-309A OUTILS PROMOTIONNELS - IMPRESSION DE Pochettes

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue, par le biais de la stratégie d'attractivité, offre des outils promotionnels depuis le lancement de l'image le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT que les pochettes de documents bureautiques sont des outils qui bonifient la promotion dans les événements et salons à l'intérieur comme l'extérieur du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que l'inventaire des pochettes de bureau est en baisse, et qu'il faut en commander à nouveau pour satisfaire le besoin de son utilisation;

CONSIDÉRANT l'offre de prix parvenue de l'entreprise Impression ID GRAFIK.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat pour imprimer 500 pochettes de bureau à l'entreprise Impression ID GRAFIK au montant de 1570 \$ (taxes en sus).
- **DE PROCÉDER** au paiement des factures reliées à cette commande d'impression de 500 pochettes « Là où on vit » aux fournisseurs identifiés à même le budget de la stratégie d'attraction.

07-22-310A

TOURISME - RÉALISATION DE CAPSULES VIDÉOS DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue, par le biais de la stratégie de promotion des attraits et activités touristiques, vise une présence sur les plateformes audiovisuelles;

CONSIDÉRANT qu'il faut régulièrement bonifier la banque d'images vidéo de la MRC de Témiscamingue avec des images pour le pôle « Aventure-nature » qui est le produit d'appel pour le Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le contenu imagé qui en vidéo, fera partie de la propriété intellectuelle de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la MRCT manque actuellement d'une banque de vidéo qui relatent les activités du plein air au Témiscamingue ;

CONSIDÉRANT que Tv Témis a déposé une offre de prix d'un montant de 1199.60 \$ (Taxes incluses) pour la réalisation de 4 capsules vidéo.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à TV-TÉMIS un contrat de service pour la réalisation de 4 capsules vidéo pour un montant de 1199.60 \$ (taxes incluses) durant les mois de juillet et août 2022.
- **QUE** la réalisation desdites capsules vidéo aura lieu pendant les activités de plein air de la Coop de l'Arrière-Pays.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale et trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **D'AUTORISER** le paiement des factures reliées à ce projet et au fournisseur identifié à même le budget en tourisme.

La réalisation des capsules vidéo sera fait lors des activités planifiées par la Coop de l'Arrière-Pays.

07-22-311A

TOURISME - PROJET DE DIGITALISATION DU CIRCUIT TOURISTIQUE CULTUREL DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT que la technologie est devenue incontournable pour le développement du tourisme et pour rendre l'information touristique plus accessible aux touristes;

CONSIDÉRANT que la technologie des codes QR s'avère un succès pour attirer les touristes et diffuser les informations les plus pertinentes;

CONSIDÉRANT que la MRCT par le biais de sa stratégie de promotion du territoire vise l'abondance de l'information touristique et la facilité de son accessibilité pour un large public de visiteurs;

CONSIDÉRANT que l'information touristique fournie par la technologie des codes QR comble la pénurie en guides touristiques sur certains attraits;

CONSIDÉRANT que les codes QR peuvent être imprimés et placés aisément à l'intérieur comme à l'extérieur des attraits touristiques dont le but est de partager des informations sur les circuits culturels, agrotouristiques ou de plein air du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la MRCT vise l'adoption de stratégies innovantes basées sur le numérique, tel que les codes QR, qui fournissent des solutions simples pour l'interaction, la communication et l'engagement par le biais des scans de code QR;

CONSIDÉRANT que l'entreprise « MySmartJourney » a proposé une application pour digitaliser les circuits culturels, agrotouristiques et de plein air du Témiscamingue à l'aide de la technologie des codes QR;

CONSIDÉRANT que l'entreprise « MySmartJourney » a déposé une offre pour la mise en place d'un plan minimaliste comprenant l'installation de l'application, l'achat de la licence et une banque d'heures pour l'accompagnement;

CONSIDÉRANT que l'entreprise « MySmartJourney » a proposé une offre de prix pour la conception, la vente de la licence ainsi qu'une banque d'heures pour l'accompagnement d'une valeur totale de 6807,59 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'entreprise « Les Productions Guillermo Patterson » a proposé une offre de prix de 761,71 \$ pour la conception et l'impression des bornes des attraits touristiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à l'entreprise « MySmartJourney » le contrat de service pour la mise en place de l'application de digitalisation des circuits culturels, agrotouristiques et de plein air du Témiscamingue pour une valeur totale de 6 807,59 \$ taxes incluses.
- **D'OCTROYER** à l'entreprise « Les Productions Guillermo Patterson » le contrat de service pour la conception, l'impression de 50 bornes à bases de codes QR afin de numériser l'information touristique sur les circuits culturels, agrotouristiques et de plein air du Témiscamingue pour une valeur totale de 761,71 \$ taxes incluses.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale et trésorière, à signer les contrats de service au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **D'AUTORISER** le paiement des factures reliées à ce projet aux budgets suivants : 1 807,59 \$ au budget tourisme et la balance, à parts égales, entre le budget du PDZA et en culture.

07-22-312A TOURISME - PROJET PASSEPORT FORFAIT - CONCOURS ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT l'importance des jeux et des concours dans la démarche commerciale des produits touristiques;

CONSIDÉRANT que les jeux-concours en tourisme constituent un facteur pour stimuler la consommation des produits touristiques, tout en étant un moyen pour diversifier l'expérience touristique des visiteurs ;

CONSIDÉRANT que les jeux-concours ont tendance à accroître la connaissance des produits touristiques, et améliorer la force de leurs ventes;

CONSIDÉRANT que l'action commerciale vise à toucher un grand nombre de visiteurs du Témiscamingue.

CONSIDÉRANT que le jeu-concours favorise la connaissance des produits promotionnels auprès d'un large public de visiteurs;

CONSIDÉRANT que le jeu-concours aura des composantes matérielles et logistiques à mettre en œuvre, dont le schéma financier suivant pour le concrétiser :

Rubrique	Montant
Lot de cadeaux promotionnels pour le jeu-concours	308,00 \$
Campagne médiatique	415,00 \$
Impression du passeport jeu-concours	558,00 \$
Coût total du jeu-concours	1281,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du comité aviseur en tourisme d'étendre et de valoriser les cadeaux offerts pour ledit jeu, notamment les cadeaux et les gratuités proposées par la COOP.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la réalisation d'un jeu-concours à l'été 2022 sur une période 4 semaines, et ce du 24 juillet au 20 août 2022 selon les dépenses relatives au tableau ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le paiement des factures reliées à ce projet soit la somme de 1281 \$ aux fournisseurs identifiés à même le budget en tourisme.

07-22-313A

TISSER DES LIENS - TRADUCTION DU PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT l'entente signée entre Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario représentée par la ministre des Affaires francophones et la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a reçu, le 27 juin 2022, le plan d'action du projet « tisser des liens » auprès de la firme mandatée « Markey Consulting » rédigé en anglais.

CONSIDÉRANT qu'une version française du plan d'action nécessite le professionnalisme et la connaissance des terminologies techniques;

CONSIDÉRANT qu'une version française du plan d'action devrait enrichir l'historique des projets réalisés par la MRCT et que cette version sera envoyée aux organismes donateurs gouvernementaux québécois;

CONSIDÉRANT que Linda D. Lévesque, traductrice professionnelle, a proposé une offre de prix pour la traduction du plan d'action de l'anglais au français pour une valeur totale de 550 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat à M^{me} Linda D. Lévesque pour traduire le plan d'action du projet « tisser des liens » de l'anglais au français pour un montant total de 550 \$ taxes incluses.
- **DE PROCÉDER** au paiement de la facture reliée à la traduction du plan d'action à même le budget de tisser des liens.

07-22-314A

TISSER DES LIENS - GRAPHISME ET IMPRESSION DU PLAN D'ACTION ET DU RAPPORT FINAL

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a reçu le plan d'action du projet « tisser des liens » de la firme mandatée « Markey Consulting » en anglais le 27 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'un rapport final du projet « Tisser des liens » devrait être remis aux organismes donateurs ontarien et québécois le 31 août 2022;

CONSIDÉRANT que l'entreprise « Les Productions Guillermo Patterson » a déposé une offre de prix de 200,06 \$ (taxes incluses) pour le montage graphique et l'impression en 3 exemplaires respectivement du plan d'action en français et du rapport final.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise « Les Productions Guillermo Patterson » pour la réalisation du montage graphique et l'impression de 3 exemplaires respectivement du plan d'action et du rapport final du projet « Colloque 10^e anniversaire de tisser des liens » pour une valeur totale de 200,06 \$ taxes incluses.
- **QUE** la dépense liée audit contrat soit effectuée à même le budget « Tisser des liens ».

07-22-315A

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - DEMANDE DE CONTRIBUTION AU FONDS D'INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES (FIE) – FOIRE GOURMANDE

CONSIDÉRANT qu'un projet a été soumis dans le cadre du Fonds d'initiatives environnementales (FIE) par la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien, devant se tenir du 12 au 14 août 2022;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet consiste à réduire l'empreinte écologique de l'évènement, entre autres, en diminuant la génération de

déchets, en intégrant davantage de vaisselles compostables pour les kiosques et de la vaisselle lavable pour les soupers gastronomiques;

CONSIDÉRANT que la démarche écoresponsable de l'évènement sera supervisée par le groupe Géco;

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour la gestion des matières résiduelles du projet est estimé à 10 000 \$ et qu'un montant de 2 000 \$ a été demandé;

CONSIDÉRANT la recommandation par courriel du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le projet soumis au FIE par la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien, pour un montant de 2 000 \$.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

07-22-316A

INSPECTION ET MODERNISATION DES FICHES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET INSTITUTIONNELLES (ICI)

CONSIDÉRANT la modernisation, mise en place par le MAMH en 2010 et obligatoire pour tous les rôles déposés depuis 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'obligation de l'OMRÉ de se conformer aux normes du ministère et ainsi avoir des fiches de propriétés plus complètes et à jour au niveau des types et matériaux de construction, permettant donc d'avoir des coûts de construction plus justes;

CONSIDÉRANT que le mandat a été donné à FQM Évaluation foncière depuis 2019 et que leur offre pour l'année 2022, est l'inspection et la modernisation de 46 dossiers, au coût unitaire de 540 \$;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire pour effectuer la modernisation de ces 46 dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le service d'évaluation de mandater FQM Évaluation foncière pour effectuer des mises à jour de dossier, incluant des inspections si nécessaires, afin de moderniser les 46 dossiers de propriété d'immeubles industriels, commerciaux et institutionnels, pour un maximum de 25 000 \$, taxes incluses, d'ici la fin de l'année 2022.

07-22-317A

**DEMANDE DE REPORT POUR LE DÉPÔT DE RÔLES D'ÉVALUATION
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Témiscamingue a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que le délai de dépôt des rôles d'évaluation prévu à l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, soit au plus tard le 15 septembre, doit être prolongé afin de permettre au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les rôles d'évaluation prévus pour 2023 pour les municipalités suivantes:

- Laverlochère-Angliers (85052)
- Ville-Marie (85025)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1er novembre suivant;

CONSIDÉRANT la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités mentionnées ci-haut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un délai supplémentaire, soit avant le 1er novembre 2022, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :
 - Laverlochère-Angliers (85052)
 - Ville-Marie (85025)
- **D'ACHEMINER** une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

07-22-318A

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ - PROJET AUTORISÉ - AUTORISATION
POUR LE VERSEMENT DES FONDS**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour le projet suivant :
Demandeur : Groupe Image de l'Abitibi-Témiscamingue
Projet : Second Souffle (logements sociaux pour hommes et pères)
Montant autorisé : 60 000 \$
Montant à payer : 60 000 \$ (factures reçues pour un montant de 190 859 \$)

07-22-319A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **104 175.70 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **913 868.54 \$**, et ce, pour la période du 16 mai au 15 juin 2022.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 6 juillet 2022.

**Lyne Gironne, directrice
générale et trésorière**

07-22-320A

RECOMMANDATION DU COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL POUR LA VENTE D'UN TERRAIN

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est propriétaire du lot 5 970 654 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscamingue, situé dans le territoire non organisé de Laniel;

CONSIDÉRANT que le lot 5 970 654 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscamingue ne fait pas partie du domaine public municipal;

CONSIDÉRANT que le promoteur Ray Polidoro a présenté une demande d'acquisition du lot 5 970 654 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscamingue pour l'implantation d'un projet commercial;

CONSIDÉRANT que ledit promoteur a présenté le plan d'implantation préliminaire au Comité municipal de Laniel et que le zonage de ce secteur permet ce type de projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité municipal de Laniel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à la vente de gré à gré du lot 5 970 654 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscamingue à Ray Polidoro Intrust au prix de 40 486 \$, taxes en sus.

- **DE MENTIONNER** à l'acte de vente que l'acquéreur devra réaliser son projet commercial dans un délai de 3 ans suivant la date de signature de l'acte de vente, à défaut de quoi, la vente sera résolue de plein droit et l'acquéreur se verra rembourser quatre-vingts pour cent (80%) du prix d'achat.
- **QUE** tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire, de l'arpenteur et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acquéreur.

07-22-321A

AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MEI

CONSIDÉRANT que l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue a eu le mandat de réaliser un portrait régional en entrepreneuriat et innovation avec des données spécifiques pour chaque territoire de MRC;

CONSIDÉRANT la participation confirmée de chaque MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'UQAT et de 48e Nord pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT que les secteurs d'activités ciblés pour établir ce portrait seront: l'agriculture, les mines, la forêt, les services aux entreprises, la construction, le transport, le commerce de gros et de détail, l'hébergement, la restauration, le divertissement, le loisir, etc;

CONSIDÉRANT que le budget est estimé à 76 900 \$, dont 50 % pourrait être financé par le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques (PADS) du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT que les MRC peuvent déposer une demande et que la MRC de Témiscamingue a été approchée pour déposer celle-ci, pour et au nom des organismes régionaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la réalisation.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Aucune question.

07-22-322A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets ont été épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

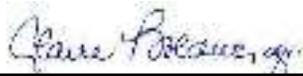
Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette

et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 7 septembre 2022

Il est 19 h 53.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Cironne, directrice générale-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

